

LABOURELLE EXPERTISE

Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier :

23-09-1

Norme méthodologique employée:

-4851 AFNOR NF P 03-201 - Février 2016

Date du repérage : Heure d'arrivée :

19/09/2023

14H00 03 h 40

Temps passé sur site :

A. - Désignation du ou des bâtiments Localisation du ou des bâtiments : Département :..... Charente-Maritime Adresse : 3 Trompé Loup Commune :...... 17620 LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété Section cadastrale B, Parcelle(s) nº 125+615+616 Informations collectées auprès du donneur d'ordre : ☐ Présence de traitements antérieurs contre les termites ☐ Présence de termites dans le bâtiment ☐ Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006 Documents fournis: Néant Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage : Habitation (maison individuelle) Ensemble de la propriété Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH : Néant

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : Monsieur

Adresse : 3 Trompé Loup 17620 LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Apporteur

Nom et prénom : SAS GUILLOU TERRIEN ROUX ANCIAUX - Maître Charlotte ANCIAUX

Adresse:...... 23 avenue Marcel Dassault, BP 60307 17312 ROCHEFORT-SUR-MER CEDEX

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : SAMB Medoune

Raison sociale et nom de l'entreprise : LABOURELLE EXPERTISES

Adresse:.....30, rue Thiers

17000 LA ROCHELLE Numéro SIRET:......504 301 714 00011

Désignation de la compagnie d'assurance : ... AXA

Numéro de police et date de validité : 10775725504 / 31/12/2023

Certification de compétence CPDI1192 délivrée par : I.Cert, le 12/11/2019





Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI1192 Version 008

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur SAMB Medoune

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 02, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**

Date d'effet : 09/10/2019 - Date d'expiration : 08/10/2024

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*

Date d'effet : 09/10/2019 - Date d'expiration : 08/10/2024

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel

Date d'effet : 12/11/2019 - Date d'expiration : 11/11/2024

Electricité Etat de l'installation intérieure électrique

Date d'effet : 09/10/2019 - Date d'expiration : 08/10/2024

Gaz Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet : 23/10/2019 - Date d'expiration : 22/10/2024

Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb

Date d'effet : 12/11/2019 - Date d'expiration : 11/11/2024

Termites Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine

Date d'effet : 12/11/2019 - Date d'expiration : 11/11/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire, le 18/11/2019.

Missions de répérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la ste A dans les bâldiments autres que ceux rélevant de la mention.

"Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catépories 1 à 4, dans des immeubles de travaux de retrat ou de confinement. Arrêté du 21 noivembre ou dans des bâtiments industriels. Missons de repérage des matériaux et produits de la liste C Les examens visuels à lissue des travaux de retrat ou de confinement. Arrêté du 21 noivembre 2006 modélé definissant les critéres de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux em présence de plomb, et les critéres daccréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critéres de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contrenant de l'ammante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles labbis et les critéres daccréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modélé définissant les critéres de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de price en compte de la réglementation thermique, et les critéres d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modélé définissant les critéres de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de price en compte de la réglementation thermique, et les critéres des certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critéres de certification des organismes de certification des organismes de certification des organismes de certification des organismes de certification



Certification de personnes Diagnostiqueur Portée disponible sur www.icert.fr ACCHEDITATION IN 14-0033 POSTEE CHESCORIS WANGOFRE FR

Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K - 35760 Saint-Grégoire

CPE DIFR 11 rev13



D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Séjour,
Rez de chaussée - Véranda,
Rez de chaussée - Véranda,
Rez de chaussée - Dégagement,
Rez de chaussée - Chambre 1,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Salle d'eau,
Rez de chaussée - Chambre 3,
1er étage - Chambre 4

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Rez de chaussée	
Cuisine	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Poutres bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P2) - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Cheminée - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Poutres bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P2) - Plâtres et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Faux Limon - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Crémaillère - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - Aluminiuim	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V2) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Véranda	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Polycarbonate	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - A - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - A - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - B - Aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

2/8 Rapport du : 29/09/2023



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P2) - Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Dalles plastiques collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - D - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grille - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Polystyrène	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Grille - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Rez de jardin	
Garage	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P2) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
LY BEKIND	1er étage	New Process of the Control of the Co
Palier	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Lambris et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P2) - Poutres bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - D - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - D - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
alled'eau 2	Sol - Dalles plastiques	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Poutres bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P2) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Pressing	Sol - Dalles plastiques	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termiter
	Plafond (P1) - Bois et Peinture Plafond (P2) - Poutres bois	Absence d'indices d'infestation de termites Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Lambris et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - C - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond (P1) - Lambris et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - D - pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - D - bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment: ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. - Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- Les termites souterrains, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (Reticulitermes flavipes, reticulitermes lucifugus, reticulitermes banyulensis, reticulitermes grassei et reticulitermes urbis) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (Coptotermes et heterotermes),
- *Les termites de bois sec*, regroupant les kalotermes flavicolis présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les Cryptotermes présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.
- Les termites arboricoles, appartiennent au genre Nasutitermes présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

<u>L 133-5 du CCH :</u> Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

<u>Article L 112-17 du CCH :</u> Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

4/8 Rapport du : 29/09/2023

Etat relatif à la présence de termites n° 23-09-

,-4851



F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Rez de chaussée - Combles 1 (Absence de trappe de visite ou plafond mansardé), 1er étage - Combles 2 (Plafond mansardé)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Rez de chaussée - Combles 1	Toutes	Absence de trappe de visite ou plafond mansardé
1er étage - Combles 2	Toutes	Plafond mansardé

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses:

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	

Les sols, murs et plafond en sous face des revêtements, doublages, isolants et encoffrement n'ont pas pu être examinés. Une visite complémentaire gratuite est possible si les moyens sont mis en œuvre.

Les contrôles n'ont portés que sur les parties accessibles et apparentes sans démontage ni destruction. Des indices d'infestation complémentaires pourraient être découverts si des investigations supplémentaires destructives (plinthes, huisseries, éléments d'escalier, etc...) ou des démontages (double cloison, revêtement recouvrant les planchers, doublage plâtre en sous face des solives, etc...) étaient réalisés.

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation:

Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Maître Charlotte ANCIAUX SAS GUILLOU TERRIEN ROUX

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

LABOURELLE EXPERTISES | 30, rue Thiers 17000 LA ROCHELLE | 62, Avenue Charles de Gaulle 17300 ROCHEFORT |
Tél. LA ROCHELLE : LA ROCHELLE : 05 46 41 54 65 | Tél. ROCHEFORT : 05 46 88 47 06
N°SIREN : 504301714 | Compagnie d'assurance : AXA n° 10775725504



Annexe - Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

AESCA

2 RUE ROBERT GEFFRE CENTRE D'AFFAIRES R GEFFRE 17000 LA ROCHELLE Tél: 05 46 66 08 40 Fax: 05 46 66 08 41 Email: CONTACT@AFSCA.FR NºORIAS 10 053 259 (AESCA) Site ORIAS www.orias.fr

▶ RC PRESTATAIRES



Assurance et Banque

Vos références Contrat n° 10775725504 Client nº 716208620

AXA France IARD, atteste que:

SARL LABOURELLE EXPERTISE **30 RUE THIERS** 17000 LA ROCHELLE

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10775725504 ayant pris effet le 15/04/2022 Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

- DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS VISES PAR L'ARTICLE R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation
- AUTRES PRESTATIONS, DIAGNOSTICS ET ETATS HORS CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER VISES PAR L'ARTICLE R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation
- CERTIFICAT DE SURFACE LOI CARREZ Certificats de surface (Loi Carrez) prévu par la Loi nº96-1107 du 18 décembre 1996 et son décret d'application n° 97-532 du 23 mai 1997.
- DIAGNOSTIC LOI BOUTIN Diagnostic Loi Boutin prévu par la Loi 2009-323 du 25/03/2009 faisant état de la superficie habitable des biens mis en location vide, à usage d'habitation principale ou à usage mixte professionnel et d'habitation principale
- DIAGNOSTIC RELATIF A LA PRESENCE D'INSECTES XYLOPHAGES (autres que termites) ET CHAMPIGNONS LIGNIVORES
- ETAT DES LIEUX LOCATIFS

Etablissement des états des lieux locatifs (des parties privatives) selon la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

- ATTESTATION DE RESPECT DE LA RT 2012 relevant des articles R ;111-2 à R.111-25 du Code de la Construction et de l'Habitation et répondant à l'arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la règlementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de
- ETUDES THERMIQUES REGLEMENTAIRES RT2012 ET BATIMENTS EXISTANTS sulvant arrêté du 28 décembre 2012 et l'arrêté modificatif du 11 décembre 2014 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment de petite surface et diverses simplifications.
- ETUDES THERMIQUES RÉGLEMENTAIRES RE2020 + ANALYSE DE CYCLE DE VIE DU BATIMENT suivant arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue à l'article R. 172-6 du code de la construction et de l'habitation.
- ATTESTATION DU RESPECT DE LA RE2020
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL Loi ALUR visé par le Décret 2016-1965 du 28 décembre 2016
- DIAGNOSTICS AMIANTE HORS CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER VISEE PAR L'ARTICLE R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation
- REPERAGE AMIANTE AVANT ET APRES TRAVAUX OU DEMOLITION
- REPERAGE AMIANTE AVANT VENTE
- CONTROLE DES INSTALLATIONS DE VENTILATION
- TEST DE PERMEABILITE A L'AIR DES BATIMENTS (QUALIBAT 8711) Y COMPRIS TEST D'ETANCHEITE DES RESEAUX DE VENTILATION DANS LE CADRE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
- TEST DE PERMEABILITE A L'AIR DES RESEAUX AERAULIQUES (QUALIBAT 8721)
- VERIFICATIONS MESURES DES SYSTEMES DE VENTILATIONS MECANIQUES DES BATIMENTS RESIDENTIELS NEUFS (RE2020 -QUALIBAT 8741)
- TEST DE THERMOGRAPHIE, THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
- RECHERCHE DE FUITES INSPECTION DE CANALISATIONS
- MESURES DES CONDUITS 3CEF
- AUDITS ENERGETIQUES REGLEMENTAIRES.

La présente attestation est valable du 14/12/2022 au 01/01/2024 et ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

> Guillaume Borie Directeur Général Délégué

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 450. AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,59 €. 310 499959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 23 310 499559 . AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotiations fixes contre l'incendie, les accidents et risqués divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 . AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à constaints fixes, Siren 353 457 255 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245. Sièges sociaux à 313 Terrassée de l'Arché 92727 Nanterre cedex. Entreprises régles par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 251-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances.

LABOURELLE EXPERTISES | 30, rue Thiers 17000 LA ROCHELLE | 62, Avenue Charles de Gaulle 17300 ROCHEFORT | Tél. LA ROCHELLE : LA ROCHELLE : 05 46 41 54 65 | Tél. ROCHEFORT : 05 46 88 47 06 N°SIREN: 504301714 | Compagnie d'assurance: AXA n° 10775725504

Etat relatif à la présence de termites nº 23-09



J. - VISA et mentions :

- Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.
- Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.
- Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.
- Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
- Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert Centre Alphasis Bâtiment K Parc d'affaires Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur www.info-certif.fr)

Visite effectuée le 19/09/2023. Fait à LA GRIPPERIE ST SYMPHORIEN, le 19/09/2023

Par: SAMB Medoune

LABOURELLE EXPERTISE

30, rue Thiers

17000 LA ROCHELLE NAF 7120 B - SIRET 504 30) 714 00011 Cachet de l'entreprise

LABOURELLE EXPERTISE
SARLau capital de 1000 s
30, res Thiors
17000 LA ROCHELLE
NAF 7120 2 - SIRET 504 301 714 00011